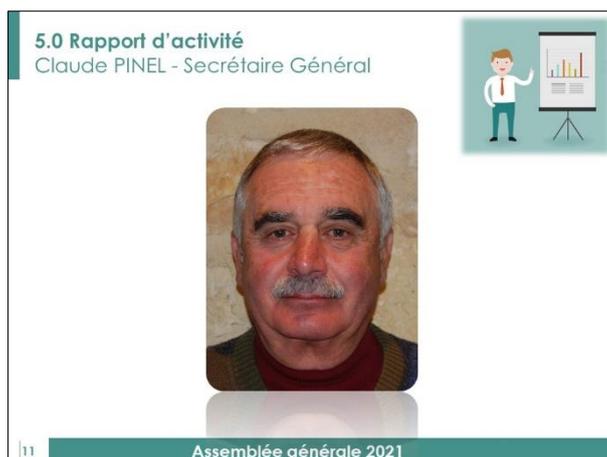


Table des matières

5.0 Rapport d'activités.....	2
5.1 Pôle formations.....	7
5.2 Pôle biodiversité et aménagement des territoires.....	11
5.3 Pôle grand gibier.....	16





5.0 Rapport d'activités

Intervenant : Claude PINEL

Fonction : Secrétaire Général

Chère chasseresse, cher chasseur,

Les mois qui viennent de s'écouler marqueront, assurément, à tout jamais, notre activité tant sur le plan psychologique que sur le plan financier.

Face à la pandémie de la Covid-19, malgré les demandes formulées par la Fédération Nationale des Chasseurs d'autoriser toutes les formes de chasse en tant qu'activités de plein air, les hautes autorités ont été sourdes à nos requêtes en nous cantonnant à des rôles de « régulateurs » de grand gibier et d'Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD). Les négociations furent très difficiles tant les volontés ministérielles manquaient dès le départ d'objectivité et d'impartialité.

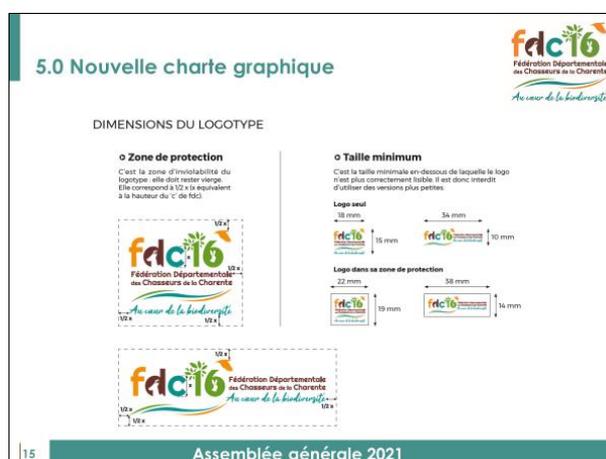


Face à ces épisodes de confinement, de reconfinement, de couvre-feu et j'en passe, la FDC16 s'est adaptée au quotidien afin de proposer à ses adhérents, un service de qualité souvent couplé à de plus en plus de procédures dématérialisées mais répondant aux exigences des règles sanitaires à respecter. C'est ainsi que pour la première fois au sein de notre structure, nous avons recouru au télétravail pour tout ou partie de nos salariés : anticipation et adaptabilité permanentes, planifications à revoir, priorisation des missions à accomplir...

autant de points qui ont complexifié notre organisation interne. A ce titre, je tiens à saluer l'investissement de toutes et tous malgré les cas positifs et les cas contact liés à la Covid-19.

J'espère que malgré la fermeture au public de nos locaux pendant une longue période et c'est encore le cas aujourd'hui, vous avez trouvé une oreille attentive tant chez les élus qu'au niveau des professionnels. Certes, les échanges téléphoniques et électroniques ne permettent pas de rendez-vous en présentiel mais dans ce contexte si particulier, je pense pouvoir dire que la FDC16 a répondu présente. La communication régulière et de qualité aura certainement permis à toutes et à tous d'être informés en temps et en heure des principales évolutions en matière de chasse dans le département.

Afin de pallier la fermeture des bureaux, nous avons mis en place des permanences de retrait du matériel tous les vendredis matins avec une prise de commande en amont. C'est un système qui a assurément vocation à perdurer dans le temps pour optimiser la distribution du matériel et le retrait des commandes de bracelets, de panneaux, de pièges...



S'appuyant sur sa nouvelle charte graphique et son nouveau logotype, plus moderne et plus dynamique, votre Fédération s'affirme en tant que délégataire de missions de service public en matière de gestion de la faune sauvage et de ses habitats comme une force verte en phase de démultiplication que ce soit auprès des collectivités locales mais aussi des aménageurs.

Notre expérience dans le domaine de la protection de la nature, nos savoir et savoir-faire, nous a permis à la Fédération d'être agréée au titre des associations de protection de l'environnement.

La FDC16 dispose ainsi de compétences dédiées à la connaissance et au suivi du patrimoine naturel local. Ses capacités, ses connaissances et ses compétences, peuvent être mises au service des collectivités territoriales du terroir charentais.



Les 6 bonnes raisons de nous solliciter ?

1. Aménagement et valorisation des territoires ruraux : conseiller sur le choix des plantations à privilégier pour favoriser la flore et la faune locales afin d'embellir le territoire de votre collectivité (haies, cultures faunistiques et mellifères...) ; vous proposer à partir d'une analyse cartographique multicritères une évaluation quantitative et qualitative de votre commune.
2. Education à la nature : organiser des animations nature (ateliers nature, projets pédagogiques...) sur l'éducation à l'environnement centrées sur les biotopes du milieu naturel local, ouvertes à tous les publics et notamment aux scolaires.
3. Chemins ruraux « cœur de biodiversité » : favoriser la biodiversité en créant ou récréant des corridors écologiques pour tous les usagers de la nature permettant ainsi que ces chemins ruraux soient utilisables à pied ou à cheval ou en VTT.
4. Science participative avec Applichasse : cartographier les zones de collisions avec les grands mammifères sauvages, les décharges sauvages ou les dépôts d'ordures ; participer au recensement des mares, plans d'eau et autres zones humides ; informer sur la découverte d'animaux sauvages morts suite à des pathologies.
5. Régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts : apporter une solution face aux espèces invasives ou susceptibles de causer des préjudices sanitaires ou économiques à vos administrés.
6. Surveillance sanitaire et gestion des déchets de venaison : apporter notre concours pour organiser la collecte des animaux pour évacuation à un centre d'équarrissage (animaux trouvés morts, collisions...) dans le cadre du rôle que nous jouons en tant que « sentinelle de la nature ».



A la croisée des Airbnb, Uber et autres Blablacar, ce site de réservation recense des offres de chasse dans toute la France à des prix défiant toute concurrence. A l'inverse de ce qui existe déjà sur le marché, la plateforme Cocagne fonctionne en étroite collaboration avec les FDC. En effet, si un propriétaire terrien ou un président d'une société de chasse souhaite proposer une journée de chasse, celle-ci sera automatiquement validée par un technicien fédéral. Ceci permet d'éviter à un usager de proposer un service dont il n'aurait pas les droits (bracelet, territoire, plan d'eau, présence des espèces...).

Mais au-delà de cet aspect et comme pour l'application Uber, à la suite d'une réservation, la société de chasse et le chasseur obtiennent une note de satisfaction :

- La chasse s'est-elle déroulée comme prévue ?
- Le gibier était-il au rendez-vous ?
- Les installations étaient-elles conformes à l'annonce ?

Le chasseur peut ainsi noter son expérience. A l'inverse, le responsable pourra lui aussi donner une note qui permettra d'en savoir un peu plus sur le comportement de notre nemrod :

- Était-il prudent ? Courtois ? Ponctuel ?

Ce système permet d'éviter les mauvaises surprises, plus la note du chasseur est positive, plus il inspirera confiance lors des prochaines réservations. En parallèle, les territoires qui bénéficieront des meilleures annotations devraient trouver de nouveaux participants plus facilement.

Cocagne permet de trouver des places en battues gratuites, des bracelets à des prix très intéressants sans oublier des expériences de chasse unique (vènerie, palombière, déterrage, hutte, gabion...), une véritable aubaine pour des chasseurs qui peuvent désormais chasser un peu partout en France avec le permis national.

Avec près de 40 Fédérations adhérentes, plus de 900 offres de chasse référencées sur tout le territoire national, cette plateforme a plu à la FDC16 et le Conseil d'Administration a décidé de l'intégrer pour la saison prochaine. Une communication particulière sera faite dans ce sens d'ici l'été prochain avec toutes les réponses à vos questions.



L'état a confié à toutes les Fédérations des Chasseurs des missions de service public dans les domaines de la formation, de la gestion du permis de chasser, des dégâts causés aux cultures par le grand gibier dont, seuls, les chasseurs en assument l'indemnisation auprès des agriculteurs et enfin de la gestion des espèces et des espaces.

Malgré tout, l'activité de la FDC16 va bien au-delà de la simple activité chasse. Elle assure, tout au long de l'année, un rôle de sentinelle sanitaire, ainsi qu'un rôle de conseil en matière d'aménagement du territoire. A travers un diagnostic de territoire validé par un bureau d'études externe, elle propose la mise en place de jachères mellifères, de plantations ou repousses de haies, de couverts végétaux, de cultures inter rang dans le vignoble... Son expertise lui permet de se positionner, auprès des collectivités qui le souhaitent, comme cabinet conseil, dans ce domaine.

Au travers de la réforme de la chasse française, l'état a souhaité renforcer cette activité en créant un fonds dédié à la biodiversité dans le cadre de l'écocontribution, souvent ignorée du grand public, en lui octroyant 10 € par porteur de permis de chasser validé, venant s'ajouter aux 5 € déjà abondés par chaque chasseur. Cela va permettre, à la FDC16, d'initier et d'aller encore plus loin dans ses actions en matière d'aménagement du territoire charentais.

C'est ce tournant environnemental que le Conseil d'Administration a souhaité prendre pour valoriser nos compétences et diversifier nos ressources financières en recherchant des financements extérieurs. Face à l'érosion lente et continue du nombre des chasseurs, la pluralité des sources de financement devient une nécessité.



5.1 Pôle formations

Intervenant : Gérard MOINARD

Fonction : Administrateur

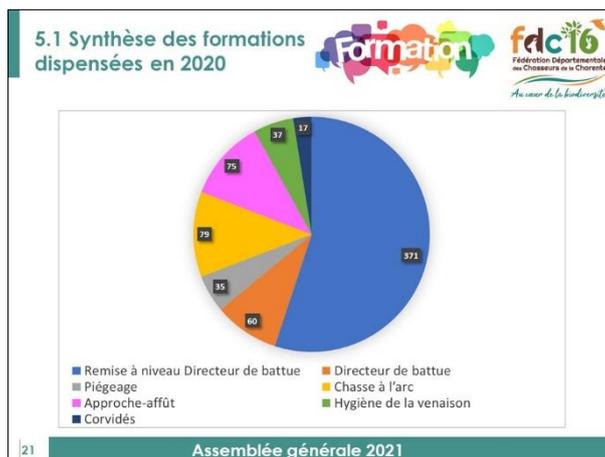
Nouvellement nommé Responsable du Pôle Formations, c'est l'occasion pour moi de vous brosser les activités de ce nouveau pôle. L'année passée, nous vous annoncions que toutes les formations étaient désormais gratuites et nous en sommes très satisfaits tant les messages reçus vont dans ce sens.

Les formations sont probablement les missions qui ont été impactées de plein fouet par cette crise sanitaire sans précédent qui nous a imposé de nous adapter en permanence et de nous réinventer sans cesse au fur et à mesure de nouvelles annonces gouvernementales.



En premier lieu, je souhaiterais saluer l'implication sans faille des bénévoles qui aux côtés des professionnels ont permis d'assurer les formations programmées malgré la surcharge de travail engendrée par le nombre de places limitées, les désinfectons des matériels et des salles... Les 12 formateurs bénévoles que compte la FDC16 ont participé à 296 heures de formation soit plus de 42 jours offerts à la communauté cynégétique charentaise. Merci à eux pour leur dévouement et leur investissement personnel.

Avec le déploiement de notre nouvelle charte graphique, l'ensemble des supports de formations ont été revus tant sur le fond que sur la forme afin de garantir à nos chasseurs le meilleur outil pédagogique.



Type de formation	Nombre de candidats formés
Remise à niveau Directeur de battue	371
Directeur de battue	60
Piégeage	35
Chasse à l'arc	79
Approche-affût	75
Hygiène de la venaison	37
Corvidés	17
TOTAL	674

Du côté des nouveautés à venir, il est à noter le déploiement d'ici l'été 2021 des premières formations décennales. Cette nouvelle formation a été instaurée par la loi du 24 juillet 2019 et est précisée par l'arrêté du 5 octobre 2020 Alinéa 25 de l'article 13 de la loi :

- « Les règles suivantes doivent être observées : ... 3° Une remise à niveau décennale obligatoire portant sur les règles élémentaires de sécurité pour les chasseurs selon un programme défini par la Fédération nationale des chasseurs. » Il a été décidé au niveau national que cette formation serait gratuite et strictement identique pour tous les départements français.



En l'état des informations à notre disposition et validées par notre Ministère de tutelle, cette formation devrait se dérouler sur une demi-journée soit environ 3h30 par groupe d'environ 25

à 30 chasseurs. Elle pourra être diligentée par des salariés de la FDC16 et/ou des bénévoles, formés préalablement par nos soins.

Pour rassurer nos plus anciens adhérents, cette formation n'est en aucune façon un examen, par contre, elle est obligatoire tous les dix ans. Le fait d'avoir suivi cette formation sera indiqué sur la validation annuelle du permis de chasser et un suivi sera assuré au niveau national via le fichier central des permis de chasser.

Pour le moment, le programme prévisionnel de cette formation devrait s'articuler ainsi :

- o Module 1 : bilan des accidents.
- o Module 2 : analyse de cas d'accidents réels.
- o Module 3 : consignes de sécurité.
- o Module 4 : la FDC et la sécurité.
- o Echanges avec la salle.



Mis en place en mai 2015, nous pouvons déjà tirer un premier bilan du permis de chasser à 0 €, l'opération de recrutement des nouveaux chasseurs. 350 nouveaux permis en moyenne nous ont rejoint sur chacune de ces cinq dernières saisons depuis son lancement avec un taux de renouvellement avoisinant les 80 % la première saison pour se stabiliser autour de 60 % lors du troisième renouvellement.

En 2020, la FDC16 n'a fait aucune communication particulière pour rechercher de nouveaux adeptes, la crise sanitaire ne nous aurait pas permis de les accueillir en nombre dans des conditions acceptables. En 2021, quand sera-t-il ? L'avenir nous le dira.

En tant que territoires d'accueils de ces nouveaux chasseurs, vous, responsables de territoires qui accueillez au mieux ces néophytes en leur offrant quasi systématiquement leur première carte et en les prenant en charge, la FDC16 tient à vous remercier chaleureusement pour votre solidarité et votre contribution dans le cadre de cette opération.

Malgré la mutualisation de nos efforts, nos effectifs continuent de baisser, c'est un constat. Jusqu'où irait cette tendance si nous stoppions nos actions ?

En complémentarité de l'opération permis de chasser à 0 €, nous avons récupéré depuis plusieurs saisons des chasseurs abandonnistes dans le cadre de notre opération parrainage avec un taux de fidélisation supérieur à 80 %, grâce à notre opération promotionnelle mise en place avec le bonus de 50 €.



La poursuite du permis de chasser à 0 € et le retour d'abandonnistes sont un poumon qui insuffle dynamisme, sang neuf, et rajeunit nos rangs. Nous formons des nouveaux chasseurs, nous les fidélisons en grande partie et leur réinscription sont autant de retour sur l'investissement de leur formation.

Pour conclure, je tiens à remercier l'ensemble des élus, des professionnels, des bénévoles qui œuvrent au quotidien pour dispenser un contenu de qualité à l'ensemble des chasseurs formés. Depuis la mise en place des formations, ce n'est pas moins de plusieurs milliers de personnes qui ont reçu les enseignements de la FDC16.

Nous avons beaucoup réfléchi et travaillé sur la formation et nous continuerons à le faire dans l'intérêt de tous les chasseurs.



5.2 Pôle biodiversité et aménagement des territoires

Intervenant : Gérard KUHN

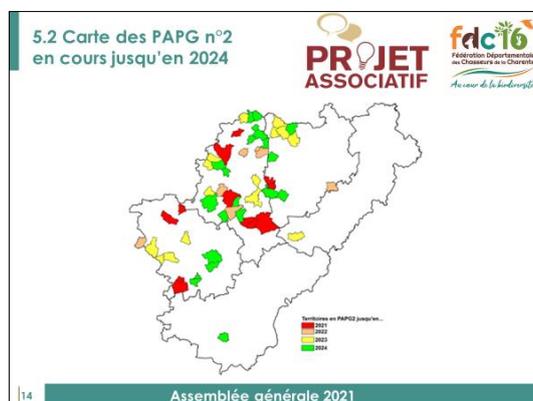
Fonction : 1^{er} Vice-Président

Malgré la crise sanitaire, le pôle biodiversité et aménagement des territoires a été très actif en 2020 avec la finalisation d'un dossier ambitieux et jugé comme prioritaire pour le Conseil d'Administration, celui de la reconquête du petit gibier avec l'émergence d'un nouveau Projet Associatif Petit Gibier (PAPG) avec la mouture n°3, troisième génération.

Le Projet Associatif Petit Gibier n°3

C'est ainsi qu'après des mois et des mois de réflexion, d'échanges, d'allers retours, ce nouveau PAPG version 3 a pu voir le jour en fin d'année 2020. Il se déclinera dès 2021-2022 en s'appuyant sur deux objectifs opérationnels clairement définis : l'amélioration de la qualité des oiseaux de chasse et la reconstitution et/ou le renforcement de populations naturelles de faisans commun.

C'est ainsi qu'un budget global de 120 000,00 € a été alloué à cette opération pour la prochaine période quinquennale. Notre volonté est de promouvoir ce PAPN n°3 sur l'ensemble des territoires charentais adhérents de la FDC16 à travers une vulgarisation technique et administrative de nos agents de développement. Bien évidemment, votre administrateur local sera tout à fait en capacité de vous accompagner dans ce projet de territoire.

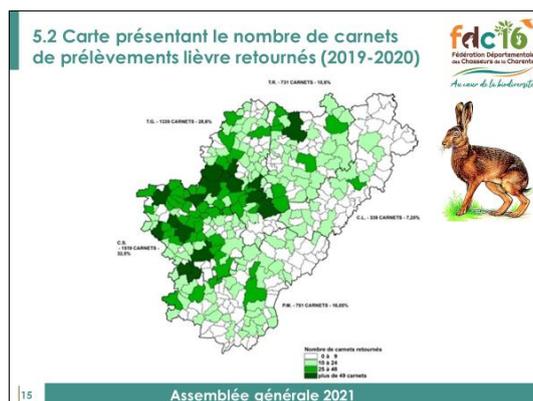


Il est important de rappeler que 46 territoires de chasse sont encore engagés dans un PAPG de deuxième génération dont 11 contrats se termineront en 2021. Notre souhait est de continuer à accompagner ces territoires en leur proposant une mutation vers le PAPG n°3.

Le lièvre d'Europe

Le lièvre d'Europe est la dernière espèce de petit gibier sédentaire présente à l'état naturel en Charente. Conscient de l'enjeu que revêt ce gibier dans le cœur des chasseurs charentais, la saison écoulée a été le témoin d'une remobilisation du réseau en faveur de cette espèce.

C'est ainsi que le nombre de carnets de prélèvements pour la campagne 2019-2020 a très largement augmenté et c'est un vrai succès pour nous tous. Avec un taux de retour moyen proche de 57 % des carnets distribués, c'est une première étape franchie dans la connaissance des tableaux de chasse.



A partir de ces données indispensables à une bonne gestion des populations, la FDC16 s'en félicite et remercie tout particulièrement les responsables de territoires qui se sont mobilisés pour collecter un maximum de carnets. Dans le même, le déploiement de l'espace de saisie en ligne sur Retriever et les améliorations apportées ont permis d'accroître l'utilisation et l'appropriation de cet outil par de plus en plus d'adhérents. Merci à eux pour leur contribution.

Cette importante base de données en cours de constitution nous servira pour les années à venir, de référence pour le suivi annuel de l'Indice Cynégétique d'Abondance « Nombre de lièvres levés par chasseur à 1 mois de chasse », socle de notre outil de suivi et de gestion notamment pour les Unités de Gestion « Champagne et Saintonge » et « Terres de Groies ».

Seul ombre à ce tableau, le temps consacré par nos professionnels à saisir tous ces carnets. Il est nécessaire pour la saison prochaine d'amplifier la saisie internet par les territoires et les chasseurs pour dégager du temps de nos personnels techniques pour vous accompagner dans le montage et le portage de vos autres projets.

Plusieurs présidents de sociétés de chasse communales et de chasses privées ont montré la voie, nous souhaitons désormais qu'ils soient suivis par le plus grand nombre d'entre vous.

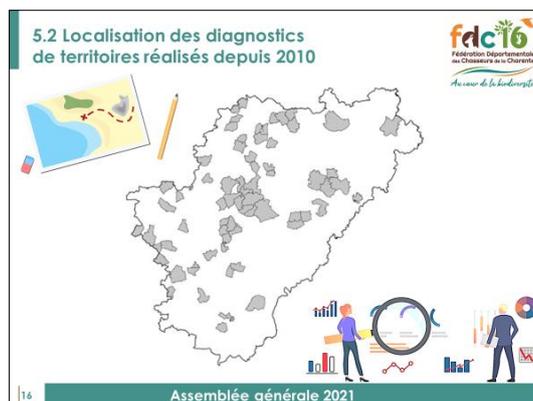
Parmi les nouveautés validées par le Conseil d'Administration, désormais, pour les territoires en plan de gestion lièvre approuvé dans l'arrêté d'ouverture et de clôture de la chasse, dès lors que 80 % ou plus de carnets de prélèvements seront retournés ou saisis, la FDC16 prendra en charge sous forme de subvention le montant du coût des bracelets lièvre du territoire concerné.

Le diagnostic de territoire

Dès la mise en place du PAPG de première génération en 2010, un diagnostic de territoire, véritable outil d'aide à la décision, a été élaboré par le service technique de la FDC16. Cet

instrument cartographique, basé sur la notation et l'analyse à la fois des éléments fixes du paysage (haies, chemins, lisières forestières...) et des cultures agricoles a permis d'apprécier la capacité d'accueil de l'espèce ciblée par le projet associatif contracté : perdrix rouge ou perdrix grise et faisan commun.

En 10 ans, 77 territoires de chasse ont pu être diagnostiqués. Si les résultats obtenus sont très concluants et encourageants, notre méthodologie s'est avérée bien trop chronophage à l'usage et difficilement déployable à grande échelle.



C'est pourquoi, dans une démarche d'optimisation du temps, nous avons décidé compte tenu de l'obligation de réaliser un diagnostic de territoire dans le PAPG n°3 de simplifier cette méthode. Pour cela, la FDC16 s'est attachée les services de l'entreprise TerrOïko, spécialisée dans l'ingénierie écologique spécialisée dans l'application des nouvelles technologies, afin de compléter et simplifier notre diagnostic existant.

Ce rapprochement avec un bureau d'études reconnu nous permettra de disposer d'un outil qui a vocation aussi à être vulgarisé auprès de collectivités territoriales et d'aménagements pour des espèces de la faune sauvage autre que des espèces gibier, par exemple pour la Trame Verte et Bleue.

Cette action a pu être réalisée via le fond écocontribution pour un montant de 21 000 €. Petit rappel. A l'initiative de la Fédération Nationale des Chasseurs, la loi chasse du 24 juillet 2019 a créé un fonds biodiversité dans le cadre du nouvel Office Français de la Biodiversité (OFB). Ce fonds est abondé par une écocontribution.



Cette écocontribution prévoit que, lors de la validation du permis de chasser, chaque chasseur contribue à hauteur de 5 € avec un complément de l'État de 10 € afin de financer des actions concrètes en faveur de la biodiversité : plantation de haies, restauration de milieux forestiers,

de milieux humides, entretien des habitats pour la faune sauvage... C'est ainsi un total de près de 15 millions d'euros par an qui sera consacré à la biodiversité grâce aux actions des chasseurs par l'intermédiaire de projets déposés par les fédérations auprès de l'OFB. C'est dans ce cadre que le partenariat avec TerrOïko a été financé.

Les premiers résultats de TerrOïko démontrent s'il en était encore besoin de la pertinence de ce type d'outil avant toute démarche d'envergure relative à l'aménagement du territoire. Si pendant longtemps, les chasseurs ont travaillé sur les espèces, il est primordial de revenir aux fondamentaux en travaillant d'abord sur le support de vie et sur la capacité d'accueil de ces territoires pour des espèces bioindicatrices telles que la perdrix rouge ou la perdrix grise.



L'aménagement du territoire

Malgré le confinement instauré au printemps dernier, le service technique fédéral a réussi à mobiliser les exploitants agricoles pour la contractualisation d'actions d'aménagements accompagnant le PAPG. Ainsi, 278 ha de chaumes de céréales ont été maintenus lors de l'été 2020, 582 ha de Cultures Pièges à Nitrates (CIPAN) ont été semées et 21 ha de jachères mellifères ont été implantées au printemps et à l'automne 2020.

Ces 882 ha d'aménagements représentent un budget approximatif de 30.000 € correspondant à la fourniture des semences. Afin d'accroître la réussite des PAPG, la FDC16 offrira pour 2021, des actions complémentaires dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Outre les CIPAN et les cultures mellifères, nous proposerons la création de bandes enherbées (en bordure de parcelles ou des chemins ruraux), des couverts jachères supplémentaires (pour répondre aux exigences des oiseaux et aux carences qualitatives du territoire) et de la plantation de haies via des opérations financées soit dans le cadre du Budget Participatif 16, soit dans le cadre du plan de relance gouvernemental avec l'appel à projet du programme « Plantons des haies en Nouvelle Aquitaine ».

Le budget issu de l'écocontribution sera d'environ 30.000 €.



Pour ce qui concerne le réseau Agrifaune, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Charente, les implantations de couverts (bandes mellifères pour le groupe d'agriculteurs situés en Nord Charente et les couverts hivernaux en inter-rangs viticoles pour les viticulteurs participants) se sont déroulées normalement. Par contre, les suivis culturaux et biodiversité, du fait du confinement, n'ont pas été réalisés, et sont reportés en 2021.



5.3 Pôle grand gibier

Intervenant : Joël BEAULIEU

Fonction : Trésorier

Mesdames, Messieurs,

Cette année encore, la pandémie nous privera de notre rencontre annuelle, moment empreint à la fois de sérénité, d'échanges sur la saison écoulée mais également sur les perspectives de notre prochaine saison et sur la stratégie à définir ensemble pour que notre passion perdure et demeure intacte.

Avant toute chose, je souhaite saluer mon prédécesseur, Fernand PATRIER pour le travail accompli à la tête de ce pôle. Son profond respect des hommes, sa volonté têtue de convaincre, de rassembler, sa capacité d'analyse, sa patience et sa confiance envers les hommes ont forcé mon admiration. Je lui succède à la tête du pôle grand gibier, avec ma propre personnalité, et la volonté permanente de travailler dans l'intérêt général. Merci Fernand pour ton engagement et l'ensemble de ton travail.



Pour commencer, je vais faire un point sur l'espèce chevreuil. Le bilan des prélèvements de cette saison, la seconde de l'attribution triennale s'élève à 7 611. Il semblerait que cette espèce ne suscite plus le même intérêt des chasseurs. Pour plus d'efficacité et dans la perspective de trouver de nouveaux fonds financiers, de nouveaux modes de chasse

devraient être déclinés au sein des associations charentaises... d'autant plus que l'approche et l'affût sont fortement plébiscitées par les jeunes chasseurs.



La Lecture des Pattes Arrières (LPA) et mâchoires inférieures des chevillards mises en place depuis 2019 dans la continuité des ICE Performance a été reconduite. Malgré un contexte sanitaire particulièrement défavorable les permanences tenues par les agents de développement nous ont permis la distribution de 501 colliers Colson, et ont conduit à l'examen de 234 pattes.

Les unités cynégétiques de Champagne et Saintonge, Chataigneraie Limousine, Terres de Groies et Terres Rouges sont aujourd'hui opérationnelles pour l'ICE Performance. Les SUC de Périgord et Montmorélien seront formées dès l'été 2021. Pour rappel, seuls les territoires qui prélèvent au minimum dix animaux par saison sont représentatifs et se voient remettre du matériel de récolte.



Avec 243 prélèvements de grands cervidés pour 378 attributions, soit un taux de réalisation légèrement supérieur à 64 %, contre 227 réalisations pour 320 attributions pour la saison passée, l'analyse de ces chiffres ne semble pas indiquer de changement majeur sauf peut-être un tassement du taux de réalisation.

L'Indice Nocturne a été reconduit au cours du mois de mars 2020. Toutefois, pour les raisons que nous connaissons tous, seules deux sorties sur 4 ont pu être réalisées. La dernière

campagne de comptage nocturne (mars 2021), indique sur les deux massifs historiques une tendance à la baisse des populations de grands cervidés sur le massif de Haute Charente et une stagnation sur le massif de Bel Air Quatre-Vaux, Braconne Périphérie.

Une crainte d'actes de braconnage tend à se propager ce qui pourrait expliquer l'extrême méfiance des animaux, lors des comptages nocturnes. Cette crainte semble se confirmer sur de nombreux secteurs du département. Il convient que chacun d'entre nous joue un rôle de sentinelle dans l'alerte qui pourrait être donnée auprès des services de police de la chasse.



Nous allons maintenant aborder l'espèce qui vous mobilise un grand nombre de weekends y compris en semaine pour certains d'entre vous. Chaque saison, les prélèvements de sangliers augmentent pour atteindre cette année des chiffres records avec pas moins de 6 673 prélèvements soit un taux d'accroissement supérieur de 20 % !!!

Malgré les efforts constants par une grande majorité des territoires avec des résultats sans cesse à la hausse, une minorité continue d'ignorer cette montée en puissance et malgré tout ce que nous proposons, ils continuent à gérer l'abondance en ignorant les alertes et les mises en garde remettant ainsi en question les efforts consentis par la plupart des chasseurs et de leurs responsables. Pour ces comportements inadmissibles et irresponsables, le temps des paroles doit cesser et les sanctions doivent se mettre en place. Il y va de la préservation de la confiance que le monde agricole nous accorde.



Nous ne sommes plus dans une situation de gestion mais dans un plan de régulation. Pouvons-nous comprendre que lorsque nous serons en phase de destruction, le chasseur aura perdu la main, est-ce donc cela que nous voulons ? Est-ce qu'une seule espèce doit mettre en péril l'équilibre financier fédéral au détriment de tous les chasseurs ?

Des solutions existent sans cesse rabâchées par votre fédération :

- Mutualisation des moyens, en hommes et en chiens.
- Conventions entre territoires pour ceux ayant moins de 300 hectares.
- Cumul de toutes les périodes de chasse réglementaires qui permettent aujourd'hui de chasser dix mois sur douze.
- Utilisation de tous les modes de chasse y compris l'affût et l'approche répondant ainsi aux attentes des nouveaux chasseurs.
- Echange de Manufix entre territoires...



Une réflexion de fond va être menée sur la valorisation de la venaison pour assister vos territoires avec la création d'un espace d'éviscération composé d'une chambre froide pour un stockage temporaire (avant collecte par un organisme de traitement), un atelier de découpe sera également intégré au projet sur le site de la FDC16 à Puymoyen. Nous sommes conscients de la difficulté de reconstituer de la trésorerie pour ces associations dont les congélateurs se remplissent de venaison, démunis face à cette crise de la Covid-19 et surtout face à la réglementation sanitaire. Nous comptons sur les propositions de la FNC qui mène un travail important dans ce domaine. Plusieurs départements voisins sont déjà équipés.



La prochaine saison sera encore placée sous le signe des prélèvements sans retenue avec en nouveauté, l'interdiction des consignes de tir après l'ouverture générale de la chasse, article qui devrait être mentionné dans l'arrêté d'ouverture sous réserve que ce point soit validé lors de la CDCFS du 20 avril 2021.

Pour financer la section analytique dégâts de grand gibier 2021-2022, les tarifs restent inchangés : timbre grand gibier, dispositifs de marquage et contribution territoriale de base. La contribution territoriale majorée correspondant à la taxe à l'hectare est modifiée nettement à la hausse, cette application pouvant être très facilement évitée si toutes les recommandations et moyens mis à disposition par votre FDC ont été pris en compte.

Depuis plusieurs saisons, il est répété que le bon équilibre en Charente serait de pouvoir prélever une moyenne de 4 000 sangliers, voilà l'objectif à atteindre dans le cadre de notre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.



Je tiens à souligner le travail fourni par la Commission Grand Gibier : enquêtes sur l'agrainage et travaux sur les populations de chevreuils, suivi de populations... ont notamment été évoquées et traitées lors des séances dématérialisées.

L'ensemble de ces intervenants, de par leur position au plus près du terrain, des chasseurs et des agriculteurs font preuve d'expertises lucides, précises et visionnaires. Ils ont su être force de propositions pour tenter d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés tout particulièrement pour l'espèce sanglier.

Un seul regret, ne pas les avoir réunis plus souvent, cela aurait probablement permis des avancées plus rapides. Le contexte sanitaire que nous subissons nous a contraint à travailler différemment, en privilégiant le distanciel plutôt que le présentiel. Toutefois, nous avons tenté de maintenir et de poursuivre toutes les actions entreprises pour le grand gibier. La recherche de l'intérêt général reste et restera notre leitmotiv pour la saison à venir.



Pour la saison 2021-2022, la FDC16 va continuer à innover :

- En testant de nouveaux moyens de prévention : dispositifs à ultrasons, huile de cade...
- En continuant à promouvoir la chasse à l'approche et à l'affût d'autant plus que ce mode de chasse est très largement plébiscité par les nouveaux chasseurs. En effet, compte tenu du faible pourcentage de prélèvements par ce mode de chasse, 5 % des sangliers prélevés sur toute la saison, soit moins de 350 animaux, nous devons promouvoir davantage cette pratique. Elle permettrait de réduire les dégâts aux cultures d'été et j'en suis convaincu permettrait de fidéliser des nouveaux permis optimisant encore plus le permis de chasser à 0 €.
- En déployant sur l'ensemble du département les bacs à viscères et la collecte des déchets de venaison.
- En proposant un outil d'alerte à l'attention des agriculteurs pour accroître notre réactivité vis-à-vis des dégâts aux cultures.

Pour conclure, je tiens à remercier les territoires de chasse qui se sont fortement mobilisés notamment pendant le deuxième confinement souvent avec le renfort des chasseurs de petit gibier. 76 % des territoires ont chassé et prélevé, qu'ils en soient ici remerciés.

5.0 Rapport d'activité
Claude PINEL - Secrétaire Général



11 Assemblée générale 2021

Résolution n°5 : approbation du rapport d'activité



- Approuvez-vous le rapport d'activité tel qu'il vous a été présenté ?



15 Assemblée générale 2021

Résolution n°5 : approbation du rapport d'activité

Approuvez-vous le rapport d'activité tel qu'il vous a été présenté ?